



**RETRAITÉS
CÔTES-D'ARMOR**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Flash info

UTR CFDT 22

N° 30 Décembre 2021

Bloavez-mad

Le conseil de l'Union Territoriale CFDT des Côtes d'Armor vous présente ses **meilleurs vœux pour 2022**

et qu'à chaque aube nouvelle naissent **deux brins de poésie, beaucoup d'enthousiasme** pour la réussite de tout ce que vous entreprendrez, **une bonne santé** pour vous et à vos amis et vos familles.

Enfin **que nos revendications avancent** afin que notre société soit plus juste !



Bonne année

Sommaire

p 1 L'édito

p 2 AG CFDT UTR 22

L'agenda

p 3 Pacte du Pouvoir de Vivre

Siéger à la CDAPH

Le Joint Français

p 4 « Comment faire société

aujourd'hui... » Gaby Bonnard

p 5 Le serment d'Hippocrate....

Point de vue / *Climat et Résilience*

p 6 Congrès UD CFDT 22

La grande sécu, une vieille lune ?

p 7 Une priorité essentielle...

Le Pouvoir d'achat

Il y a 40 ans...

p 8 S'engager aussi ailleurs...

Brèves de c(l)aviste

L'as tu lu ?

Edito

Le 8 octobre 2021 s'est tenue l'assemblée générale de l'UNION territoriale des Côtes d'Armor et a rassemblé près de 100 adhérents. Cette participation reflète la vitalité de la CFDT Retraitée désireuse de militer et de s'investir sur des formes, bien sûr, différentes de celle pratiquée en activité professionnelle dans la CFDT et la société. Le conseil a été renouvelé et près de la moitié sont de nouveaux membres **concrétisant notre dynamisme** (voir l'article de l'AG). Je tiens à remercier tous les conseillers qui ont œuvré durant de nombreuses années et qui souhaitaient lever le pied. Le conseil a élu un nouveau bureau (voir article AG) et m'a élu Secrétaire Général dans la nouvelle mandature. Je tiens particulièrement à **remercier, au nom de tous, Françoise Blévin** notre secrétaire sortante dont j'ai pu mesurer l'engagement, la compétence et le dévouement cette dernière année.

Nous allons donc continuer cette œuvre et **construire un plan de travail autour de nos quatre commissions** : Formation, Communication, Développement et Santé Social. Vous pouvez vous inscrire pour y participer, l'UTR est si riche de personnalités. Un groupe de travail va aussi réfléchir à des contractualisations possibles (souhait de l'AG) avec les structures CFDT (UD, URI voire syndicats)

Enfin **le 2 décembre, nous avons accueilli le congrès de l'Union Régionale des Retraités à Plérin** dans laquelle nous avons toute notre place.

Dans l'actualité, nous ne pouvons que **déplorer l'abandon de la loi autonomie** ou « Grand-Age » malgré un investissement important de la CFDT (L'UCR particulièrement) et les mesures du Projet de Loi de Financement de la sécurité sociales sont faibles au regard des attentes.

La pré-campagne présidentielle est inquiétante, dominée par les populistes alors que le pouvoir d'achat est la première préoccupation des Français et pas seulement pour les salariés mais aussi pour les retraités aux faibles pensions et aux parcours heurtés. Enfin **n'oublions pas le drame de ces hommes, femmes et enfants fuyant les dictatures et la misère** dont l'accueil est pour le moins inhumain dans nos démocraties parfois disparaissant manche ou méditerranée.

Nous pourrions bien sur évoquer bien d'autres dossiers (COP 26, BREXIT, Retraites...) mais nous aurons l'opportunité d'en parler.

Reste le COVID, malgré la vaccination massive, il devient endémique et comme les vaccins évitent les formes graves nous devons inciter à celle-ci afin d'atteindre une immunité collective.

Encore quelques bords à tirer et cette année 2021, rendue compliquée par le vent contraire de la pandémie de Covid-19, sera derrière nous.

En attendant que 2022 nous offre, espérons-le, un horizon plus serein je vous propose :

«RA VO AN NEVEZ-AMZER EVDI UR BROMESA,

RA VO AN HANV EVIDEOC'H UN TREC'H,

AN DISKAR-AMZER UN DOUSTER HAG AR GOANV UR PEOCH »

Que le printemps vous soit promesse,
que l'été vous soit une victoire,
que l'automne vous apporte la douceur
et que l'hiver vous apporte la paix
(Angéla Duval, poétesse bretonne, de Vieux Marché)

Jean Yves Quéré

Secrétaire général UTR22



Assemblée générale



17 janvier Bureau UTR
20 janvier Conseil URR
4 février Conseil UTR

REJOIGNEZ – NOUS

Tout au long du mandat, pour mener à bien les actions en lien avec l'actualité sociale et syndicale, notre UTR, dispose de 4 commissions et d'un nouveau groupe en lien avec les trésoriers pour mettre en place des actions plus ciblées :

Commission **Formation**
Commission **Communication**
Commission **Santé Social**
Commission **Développement**
Groupe de travail avec trésoriers pour actions ciblées

Un ou plusieurs sujets vous intéresse : n'hésitez à nous rejoindre et vous rapprocher auprès de vos mandatés (membres Bureau, Conseil) ou directement par courriel à l'adresse suivante : cotesdarmor@retraites.cfdt.fr

Assemblée Générale UTR 22

Elle s'est tenue le **8 octobre 2021** à **Plérin** devant une assistance d'une centaine de personnes composée d'adhérents anciens et nouveaux et avec la participation d'invités représentants plusieurs instances l'Union Régionale des Retraités Bretagne (URR), les trois autres UTR bretonnes (Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan) et le Secrétaire général de l'Union Départemental CFDT des Côtes d'Armor (UD 22).

Après la présentation des rapports d'activités et financier portant exceptionnellement sur deux années passées en raison de la crise sanitaire, et du débat constructif qui a suivi, **l'assistance a apprécié l'exactitude des compte-rendus de l'exercice** et souligné **le travail assidu des militants** en cette période bien compliquée. L'assemblée a adopté à l'unanimité l'ensemble des textes. Ensuite, l'appel à candidatures et la présentation des candidats, pour siéger au nouveau conseil de l'UTR 22 a permis l'élection à la majorité de la liste.

Nos différents invités (URR Bretagne et l'UD22), lors de leurs interventions, ont souligné **la cohérence et l'intérêt des actions menées** entre toutes nos structures. Cette cohérence d'actions, en adéquation avec les recommandations de la confédération, nous a permis de maintenir les liens avec la majorité de nos adhérents sur le terrain.

Dans l'après-midi, le sujet présenté par **Gaby Bonnard** (ancien Secrétaire confédéral) a porté sur le sujet suivant « **Comment faire société aujourd'hui ?** ». La société après COVID ? Vaste sujet dans **un contexte général de fractures sociales où le vivre ensemble pose le questionnement de la démocratie**, une des valeurs essentielles de notre organisation. Cet exposé, suivi avec beaucoup d'intérêt par l'assemblée, a permis d'engager un échange et a invité les participants à questionner la société sous un autre regard. Pour en savoir davantage, reportez-vous à la page 4 de ce bulletin !

Cette assemblée générale, **temps fort de convivialité et d'échanges d'idées**, est une invitation à poursuivre nos actions. Vos représentants mettront tout en œuvre, durant cette nouvelle mandature, pour agir en ce sens et ne manqueront pas de solliciter votre soutien !

Françoise Blévin

Conseil UTR élu le 8 octobre 2021

Le bureau

QUERE Jean-Yves Sec. général
MINAUD Jean-Yves Sec. général adjoint
CHAVIN-COLLIN Gilles Trésorier
LETY Michel Trésorier adjoint
BLEVIN Françoise
BOTREL Michel
CADORET Ange
GAUDIN André
JEZEQUEL-BRIEND Annette
LE BARRIER Marie-Jo
SWARTVAGHER Eric

BRELAUD Jacques
DESNOS Pascale
DUTERTRE Marie-Pierre
FRISONI Béatrice
GAROCHE Gérard
GICQUEL Jean-Jacques
GOAZIOU Jo
LANDOUSIES Bernard
LAVANANT Bernard
LE BIHANNIC Pol
LE NORMAND Georges
LE ROY Michel (ULR St-Brieuc)
ROUXEL Jean-Paul
SURGET Maryannick
LE CARRE Jacqueline (sup.M. Leroy)

L'UTR 22 a accueilli le **Congrès de l'Union Régionale des Retraités CFDT Bretagne le 2 décembre à Plérin !**

Tous les rapports ont été approuvés à près de 90% !
Le conseil est élu à l'unanimité.
Evelyne Huaumé a été réélue Secrétaire Générale et **Maryannick Surget** Trésorière à l'unanimité aussi



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**



Siéger à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

La **CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)** est l'instance de décision de la maison départementale des personnes handicapées et de l'attribution de l'ensemble des allocations ainsi que des aides et prestations (dont la prestation de compensation du handicap versée par le conseil départemental).

Cette commission comprend 3 collèges : des représentants du conseil départemental, des représentants des associations, des représentants de certaines institutions (dont 1 représentant des syndicats de salariés et un représentant des syndicats patronaux).

Je suis le représentant des syndicats de salariés au nom de la CFDT depuis 2009 et j'ai deux suppléantes une CFTC et une CGC. Je souhaite m'arrêter en septembre 2022, lors du renouvellement (qui a lieu tous les 4 ans). C'est un mandat UD, mais il est difficile de trouver un salarié car il n'y a pas de prise en charge du salaire, donc nous faisons appel à une candidature parmi les retraités de l'UTR.

Le planning des réunions nous est donné pour toute l'année scolaire. Tous les mois, il y a **une commission plénière** où tous les titulaires sont convoqués et où on détermine surtout une jurisprudence sur certaines situations et où on fait le bilan des situations étudiées pendant le mois précédent. Les autres semaines nous nous réunissons en commissions spécialisées par type de handicap et enfants ou adultes. En tant que syndicaliste, je me suis investi particulièrement dans les commissions adultes sans m'interdire la participation pour les enfants.

La CFDT est partie prenante dans les entreprises **pour aider à l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**. La participation à cette commission est donc importante pour la représentativité de notre syndicat et cela apporte un regard différent de celui des associations sur les situations présentées. Je précise que j'ai commencé cette participation sans aucune connaissance particulière sur le handicap, mais nous avons périodiquement des formations organisées par la MDPH et on se forme sur le tas. Ce qui compte, c'est d'avoir **un regard bienveillant** sur la prise en compte de l'expression des besoins et attentes de la personne en situation de handicap et de sa famille, selon son projet de vie, par une compensation maximum vers l'autonomie.

Cela demande une participation au maximum d'un jour par semaine pendant le temps scolaire .

Le renouvellement est prévu en septembre 2022, donc il faudrait que des candidatures se fassent connaître le plus tôt possible car il y a un temps de désignation par les autorités du département qui demande un temps assez long.

Je me tiens à leur disposition pour informer et partager mon expérience (*contacter l'UTR*).

Bernard Lavanant

Le Pacte du Pouvoir de Vivre (PPV)

Lors de la précampagne présidentielle qui s'est déroulée ces dernières semaines, les thèmes abordés ne correspondent pas toujours aux préoccupations premières des travailleurs salariés ou retraités. N'en doutons pas, les citoyennes et citoyens que nous rencontrons quotidiennement dans nos associations, syndicats, mutuelles se soucient bien plus des difficultés pour payer leur facture d'énergie que de l'origine des prénoms dans les maternités. «Les enjeux identitaires, de sécurité et d'immigration sont de vraies questions importantes, mais il y en a beaucoup d'autres», disent Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre et Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT lorsqu'ils ont détaillé le vendredi 5 novembre le Pacte du Pouvoir de Vivre qui rassemble 64 associations pour proposer un nouveau modèle social.

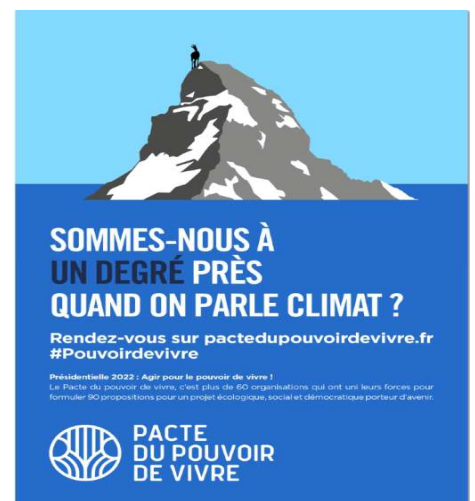
Et **Laurent Berger l'assure** : «**Nous voulons peser dans cette campagne présidentielle.**»

Ce rendez-vous démocratique important est l'occasion de **discuter des évolutions fondamentales de notre société** française. Pas question de se voir confisquer le débat sur des questions aussi essentielles que le climat, les inégalités et la fiscalité, les politiques de santé, d'éducation et de culture, l'aménagement du territoire, le fonctionnement de la démocratie ... La liste est loin d'être exhaustive.

Le Pacte du Pouvoir de Vivre du 22 constitué depuis 2019 d'une dizaine d'organisations (cf. dernier Flash) à l'initiative de la CFDT a le projet d'organiser une série de réunions d'ici les élections autour de questions qui font débat (*par exemple : un hôpital doit-il être rentable ? Comment, dans la France de 2022, garantir à chacun un logement digne ? Comment avancer de façon significative vers un mix énergétique 100 % renouvelable ? etc*)

En tant qu'adhérent CFDT Retraités, vous y avez pleinement votre place et vous êtes invité.e.s à y participer. Nous communiquerons les dates et lieux à la presse locale pour diffuser l'information. Vous pouvez aussi consulter nos pages Facebook (et vous y abonner !) <https://www.facebook.com/cfdt22> ou les infos de la page départementale du site internet de la CFDT https://bretagne.cfdt.fr/portail/bretagne/votre-departement-prod_166075.

<https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/projet/propositions>



“Comment faire société aujourd’hui ... la société après Covid”

Réflexion sur la situation de la société, et sur les questions posées à la démocratie Intervention de Gaby Bonnard à l'AG UTR 22 du 8/10/2021.

Gaby a été membre du Bureau national CFDT de 1997 à 2010. De 2009 à 2011, il a été notamment président de l'Unedic et Secrétaire Général de l'URI CFDT. Sa réflexion repose sur son expérience professionnelle, syndicale, mutualiste, associative, familiale enrichies d'apports de lectures de travaux et de livres de plusieurs intellectuels qui ont travaillé sur les questions sociales et sociétales notamment Pierre Rosanvallon.

Méfiance, défiance sont ses termes alimentés par les crises (Gilets jaunes, COVID et acceptabilité vaccins, masques, mesures barrières...) percutant les partis politiques, les syndicats, les institutions divisant jusqu'aux familles. La conséquence est une radicalisation violente utilisant les réseaux pour un entre-soi sans débats ou échanges rendus impossibles !

Le constat

Pendant longtemps, le monde construit par le **capitalisme industriel était binaire avec les possédants (financiers, grandes familles, « les héritiers » ...)** et le monde ouvrier réduit à sa force de travail. Ces deux mondes se structuraient autour de conditions de vie similaires avec peu de porosité. Sur ce terreau sont nés les syndicats porteurs des revendications (Salaires, droits...) régulées par la puissance publique.

Dans le domaine social, les luttes sociales, les mouvements sociaux articulant les rapports de force, les négociations et les compromis permettant des progrès très importants dans la condition ouvrière nourrissant un imaginaire collectif de « classe ». Le sentiment d'appartenance nourrissait la confiance et la fierté peu enclin, cependant, à mettre en valeur l'individu !

Dans le domaine Politique, les prolongements furent très nets avec à droite les possédants (riches, bourgeois...) au pouvoir économique (vision d'ordre et à gauche les ouvriers et les catégories voisines, regroupés dans des partis (une vision plus sociale et solidaire de la société).

L'imaginaire nourrissait les postures puis survinrent les crises (la crise pétrolière années 70 émergence économie monde, années 80 : chute du mur de Berlin, Thatcher, Reagan, triomphe de l'ultralibéralisme, **années actuelles : l'individu « acteur »** créatif, innovants).

Les évolutions sociétales ont suivi. Avant 80, l'autorité était la norme (enseignement, famille, usine...) puis le système se craquèle (68, mise en cause « métro, boulot, dodo »). L'Irruption des femmes, des droits sociétaux (avortement, contraception...), les droits des minorités percutent le monde syndical (même si la CFDT s'en sort mieux, ex-Jeanette Laot)..

Les conséquences en furent **aussi une adaptation du capitalisme en mode organisationnel et innovant appuyé par la financiarisation de l'économie.**

Dans le monde du travail, le sentiment d'appartenance à une même communauté se dilue fragilisant le syndicalisme, la politique et les institutions d'aujourd'hui recherchant des solutions en « réseaux ». Ce sentiment **est utilisé par les populistes donnant le sentiment que toutes les paroles se valent ! Dans ce nouvel âge, ce sont les émotions, les affects, les ressentis qui sont les ressorts de la mobilisation sans parfois de connexion avec le réel !**

Cette page... est un résumé ! Vous pourrez compléter et aller plus loin avec [le blog de Gaby.](http://blogouvertures.com/) <http://blogouvertures.com/>

Que faire ? et comment ?

Les défis qui sont devant nous, ne pourront être relevés sans des organisations, des mouvements qui représentent la diversité sociale du salariat, et plus largement de la société.

Aujourd'hui la représentation politique peut prendre selon Rosanvallon (cité par Gaby) prendre la forme de ce qu'on appelle les populismes (Les Ressentis, l'affect, la négation de l'autre, la recherche de « coupables. ») servis par les réseaux sociaux et certains médias complaisants !

L'autre façon, ce sont les politiques de la raison (technocratiques partagés à gauche et à droite) ignorant les émotions, considérées comme irrationnel et dangereuses pour la démocratie.

Des points d'attention pour esquisser une autre voie : Ne pas occulter les problèmes, développer des politiques de respect et de dignité, enrichir la connaissance de la société par d'autres outils que les simples appareils statistiques (Tests à grandes échelles, enquêtes sociales qualitatives, observatoires...), nouveaux modes de représentation (proportionnelle, Intégrer le tirage au sort).

Le défi aujourd'hui est de construire de nouvelles manières de représenter les hommes et les femmes dans leur diversité qui prend en compte aussi des émotions, des affects et autres ressentis. Pas facile. Nous sommes en face de risques d'humanité et notamment le risque de disparition de l'humanité, liées aux dérèglements climatiques. Il sera tentant de considérer que la démocratie est une perte de temps et de dériver vers des régimes autoritaires.

Gaby nous encourage à faire un diagnostic total (même s'il soulève autant de questions que de réponses) et veut donner envie à toutes et tous, de parfaire ce diagnostic.



LE SERMENT D'HIPPOCRATE

Le Serment d'Hippocrate peut-être considéré comme le texte fondateur de la déontologie médicale. L'image retenue d'Hippocrate est celle d'un homme sage et modéré, ferme et courageux dans ses valeurs morales **et qui méprise l'argent**. Ce Serment est récité encore aujourd'hui par les médecins passant leur thèse. Les thèmes et les principes, encore d'actualité, sont les notions de secret professionnel, de principes non commerciaux, ou encore l'exercice en l'absence de volonté de nuire. Dans ces conditions, nous sommes en droit de nous poser des questions sur la pratique de certains professionnels de la santé, pratiques pas toujours conformes aux valeurs d'Hippocrate et du Serment prêté.

On pourrait évoquer les dépassements d'honoraires, la liberté d'installation, entre autre, mais **c'est de l'intérim médical dont il va être question dans cet article**. En effet, prospérant sur la pénurie de médecins, l'intérim médical est devenue la bête noire de notre système de santé, qui peine à encadrer les tarifs faramineux que certains hôpitaux acceptent de régler aux intérimaires pour ne pas fermer leurs urgences, leurs blocs opératoires ou leur maternité. Ce qui est rare est cher, surtout lorsqu'il porte une blouse blanche. Parfois plusieurs milliers d'euros pour une garde de 24 heures. La loi prévoit pourtant un plafond « le salaire brut maximum » pour « une journée de travail effectif » a ainsi été fixé à 1170,04 euros depuis 2020.

Certains praticiens sont farouchement opposés à ce plafond et ont appelé au boycott des établissements publics, diffusant même une « liste noire » de ceux qui appliquaient le plafond. Le rapport de force est favorable à ces mercenaires qui grèvent toujours plus le budget des hôpitaux et le problème de fond demeure : dans les hôpitaux publics, plus d'un tiers des médecins étaient en « vacances statutaires », début 2021. Soit 23 546 emplois à temps plein ou partiel non pourvus par un titulaire. Cette pénurie, qui ne cesse de s'aggraver d'année en année est particulièrement flagrante dans certaines spécialités critiques, comme l'anesthésie, l'obstétrique et la radiologie.

Le gouvernement a bien tenté de reprendre la main en promulguant une nouvelle loi fin avril 2021 qui prévoit « le rejet du paiement des rémunérations irrégulières » et le signalement au tribunal administratif.

Et pourtant, aujourd'hui encore, et bien qu'il soit demandé de ne céder à aucune forme de chantage les dépassements des tarifs sont encore pratiqués par certains praticiens...et acceptés par les établissements de santé. En effet, ils n'ont pas d'autres choix, pour maintenir ouverts leurs blocs opératoires, que de se plier au diktat de ces praticiens. Sur notre région, l'hôpital de Pontivy, entre autre, s'est déclaré très inquiet de la situation.

Ce scandale n'a que trop duré. Le Serment d'Hippocrate s'est transformé en Serment d'hypocrite, l'hypocrisie étant un défaut consistant à cacher ses véritables sentiments et à feindre des opinions ou des vertus que l'on n'a pas !

Michel BOTREL

André GAUDIN

Point de vue

Même si je suis d'accord avec Michel, on ne peut mettre tous les médecins dans le même sac. Nos adhérents attendent que l'on revendique avec des solutions, constater, dénoncer ne suffit pas. La santé est malade depuis bien avant la covid19, c'est aussi entre autre la conséquence du numérisation. Même si celui-ci remis en cause dernièrement, on ne peut attendre 10 ans pour que la situation s'améliore dans les déserts médicaux !

Il me semble que l'ordre des médecins et son lobby à l'assemblée et au sénat doivent être interpellés car cette situation s'est faite avec leur complicité. On peut même dire prise d'intérêts. Nous avons deux décennies de retard. L'affaire des médecins intérimaires dans les hôpitaux de proximité est l'arbre qui ne cache plus la forêt.

Sans attendre, il faut continuer de remettre en cause le libéralisme médical ainsi que la liberté de s'installer là où ils veulent.

Les médecins sont des fonctionnaires de la sécu à qui nous avons payé les études.

Pour mémoire les pharmaciens, les notaires, les infirmiers libéraux, les fonctionnaires et bien d'autres n'ont pas accès libre pour s'installer. Alors que 53 députés déposent une loi sur l'obligation des jeunes médecins à s'installer prioritairement dans les déserts médicaux pendant 3ans, la confédération doit apporter son soutien à cette nécessité. La période électorale présidentielle et législative est propice pour mettre la pression sur l'ordre des médecins et des politiques.

Comme l'UTR 22 l'a demandé dans les congrès, la CFDT doit s'affirmer dans la défense des usagers pour la qualité et la sécurité des soins.



2022, cinquantième anniversaire de l'emblématique **conflit du Joint Français**, qui a tant marqué la ville de Saint-Brieuc. De février à mai 1972, la grève des ouvriers de cette usine de joints pour l'automobile et l'aéronautique aura un retentissement inédit.

Un conflit social emblématique, qui fera l'objet de plusieurs événements. **Un colloque aura lieu les 4, 5 et 6 mai 2022**, avec Patrick Harismendy, professeur d'histoire contemporaine, et Gilles Richard, professeur émérite d'histoire contemporaine.

Des moments pour le grand public sont également prévus. Le Musée de Saint-Brieuc prépare **une exposition** qui sera visible de septembre 2022 à mai 2023.

Des contacts sont en cours avec la municipalité de St Brieuc, pour honorer la mémoire de **Jean LEFAUCHEUR artisan de la victoire et leader CFDT 22** de l'époque

U D CFDT CÔTES D'ARMOR Congrès de PLESTIN-LES-GRÈVES 12 Octobre 2021

Le travail des organisateurs et l'investissement des militants de l'Union Locale de Lannion ont permis d'accueillir les congressistes dans de très bonnes conditions dans le bel espace culturel An Dour Meur de Plestin. A noter aussi l'excellent accueil de la Mairie et des agents municipaux chargés de la gestion des équipements. Merci à toutes et tous !

Le rapport d'activité présenté à 4 voix par Christophe RONDEL, Anaïck THORAVALE, Sophie PISIGOT et Jean-Paul ROUXEL, a été adopté à 94 % des mandats et a fait l'objet de 2 interventions du SGEN et de l'U.L. de Paimpol.

Le projet du texte d'orientation engage l'U.D. sur 7 axes principaux :

- animer le dialogue social territorial,
- accroître la culture du débat,
- se saisir des questions du vivre ensemble,
- développer le Pacte du Pouvoir de Vivre, faire connaître ses propositions,
- renforcer la proximité avec les adhérents,
- partager la démarche de développement dans tous les syndicats,
- mieux mettre en valeur nos actions par une communication efficace.



Vint alors le débat d'actualité sur le sens collectif du syndicalisme aujourd'hui face aux mouvements individualistes, avec la participation notamment de Lydie NICOL, secrétaire générale de l'URI Bretagne et de Denis MAILLARD, philosophe politique.

Vote sur le projet de résolution adopté à 95 % des mandats

Le nouveau Bureau U.D. élu est renouvelé à près de 50 %. Christophe RONDEL est réélu Secrétaire Général de l'U.D., et Anaïck THORAVALE est réélue trésorière de l'U.D.

Une motion d'actualité est votée. Elle a été présentée par le syndicat de la protection sociale qui constate la dégradation du service public et la désorganisation du fait des réductions drastiques d'effectifs. La CFDT demande la création d'emplois pérennes pour sauvegarder le système de protection sociale.

Voici donc un congrès qui donne une feuille de route claire et qui s'inscrit pleinement dans les orientations confédérales. En réponse aux interventions (peu nombreuses) et lors de sa conclusion, Christophe Rondel souhaite que l'U.D. 22 réponde toujours mieux aux attentes des syndicats.

La culture du débat que l'U.D. veut développer ne peut que revivifier notre démocratie syndicale.



Charte CFDT d'engagement pour la prévention des violences sexistes et sexuelles

Au cœur des valeurs de la CFDT, la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles doit garantir que chaque personne soit respectée en tout lieu et toute situation.

Cette priorité est inscrite dans l'article 1 de nos statuts.

Cette exigence, la CFDT la porte aussi depuis plusieurs années au sein de toutes ses structures internes et pour tous ses militants et militantes. Nous devons la porter et l'afficher clairement : c'est l'objet de la Charte de prévention des violences sexistes et sexuelles. Tout mettre en œuvre pour prévenir les propos et comportements sexistes, écouter et protéger les victimes de violences sexuelles et sexistes, sanctionner les auteurs lorsqu'ils sont membres de la CFDT : **c'est l'engagement pris par les responsables des syndicats, fédération et unions régionales signataires de la Charte.**

L'URR Bretagne l'a signée le 2 décembre 2021

La grande Sécu: une vieille lune ?

La création d'une « grande Sécu », c'est-à-dire **un régime obligatoire d'assurance maladie prenant en charge l'intégralité de nos frais de santé, semble séduire le gouvernement.** Vrai projet ou annonce pré-électorale ? Etant donné le coût d'une telle réforme, la seconde hypothèse est la plus probable. A moins que... Le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran a confié au Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie (HCAAM) le soin de mener « **un travail technique approfondi** » en vue d'**améliorer l'articulation entre le régime obligatoire et les complémentaires santé** ».

Le HCAAM y a présenté quatre scénarios... en développant surtout le deuxième, qui semble avoir la faveur du gouvernement : il s'agit de « l'extension du champ d'intervention de la Sécurité sociale » qui ressemble comme un frère au schéma de « grande Sécu ». A ce jour, plus de 11 millions de personnes bénéficient d'une prise en charge à 100 % des frais de santé liés à l'une des 400 pathologies concernées (affection longue durée). Ce dispositif représente à lui seul près de 80 % des dépenses de l'Assurance maladie, 78,8 % en 2019, 79,8 % en 2020. L'étendre à l'ensemble de la population **reviendrait à supprimer les tickets modérateurs, y compris sur les médicaments, ainsi que les différentes participations demandées en cas d'hospitalisation.** Autant dire que la facture d'une telle réforme promet d'être salée ! l'idée séduisante, de prime abord fait table rase de l'histoire de la construction de notre système de soins et de protection sociale, bâti grâce à l'engagement des mutualistes et des partenaires sociaux, déterminés et fiers de cotiser pour définir le niveau de soins qu'ils voulaient collectivement. Dans ce système disparaît la démocratie sociale et « Bercy » gèrerait la santé (à coups de ratios).

Le risque est la naissance de surcomplémentaires et d'une sécurité sociale à deux vitesses (une sur le panier sécu de base, l'autre réservée aux nantis avec un panier hors de prix !!) sans compter l'organisation territoriale du soin !

Le pouvoir d'achat :

...retour d'une priorité essentielle ?

Mise sous cloche pendant la crise sanitaire, la question du pouvoir d'achat redevient prioritaire pour les travailleurs et retraités confrontés aux hausses (Logement, énergie, assurance ...) Concernant La revalorisation des pensions de retraite. En effet, la loi prévoit que la revalorisation annuelle interviendra le 1er janvier. Elle résulte de la comparaison de la moyenne de l'augmentation des prix des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois précédents. **Les retraites de base seront donc revalorisées de 1,1 % à compter du mois de janvier 2022. Concernant les retraites complémentaires**, la crise sanitaire a provoqué une baisse historique des recettes, réduisant fortement les réserves. Un accord prévoit donc de revaloriser les retraites de l'inflation prévue pour 2021 avec moins 0,5%. L'Insee ayant prévu 1,5%, **la revalorisation sera de 1% pour les pensions versées dès le 1er novembre 2021. L'état a réagi en créant une indemnité inflation de 100 € (pour les retraités elle sera versée en février 2022) strictement conjoncturelle !** Le patronat traîne les pieds sur les salaires et la CFDT, avec une autre organisation syndicale, a approuvé l'accord sur les complémentaires AGIRC/ARCO.

A suivre

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 (PLFSS)...

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 comporte **des mesures positives** pour les assurés que la CFDT a approuvés. Parmi celles-ci figure entre autre : une **meilleure prise en charge de la contraception** pour les femmes de moins de 25 ans, la **sécurisation du versement des pensions alimentaires**, la **simplification de l'accès à la complémentaire santé solidaire** pour les bénéficiaires du RSA ou du minimum vieillesse (ASPA), en fixant un **prix plancher horaire national de 22 euros** pour le soin à domicile, ce qui permet de concrétiser une meilleure reconnaissance des personnels de ce secteur et intègre les conclusions de la mission Laforcade pour le secteur médico-social.

Par contre, en ce qui concerne **le financement de la cinquième branche de la sécurité sociale**, créée par loi organique du 7 Août 2020, pour une prise en charge globale de la dépendance et la perte d'autonomie, les moyens financiers prévus sont insuffisants. L'amélioration des possibilités d'accueils et de soins adaptés pour les personnes concernées, ainsi que la réduction du reste à charge financiers que doivent assumer les familles, revendiquées par la CFDT, devront encore attendre.

De plus la grande loi avec un plan d'action immédiate préconisée par le rapport « Broussy » **est une nouvelle fois repoussée par le gouvernement** alors que la CFDT exige toujours une loi pour accompagner le vieillissement de la population. Celle-ci est indispensable pour répondre aux besoins sociétaux en équipements, habitats, services, préventions... **la création de centaines de milliers d'emploi en découlerait.**

Quant à **la gestion de la dette Covid** attribuée à la protection sociale, elle reste un problème auquel **le gouvernement n'a pas à ce jour apporté de solution satisfaisante.**

Pétition "pour une loi sur le grand âge"

Le président de la République avait annoncé **une loi Grand âge et Autonomie** en juin 2018. **Promesse renouvelée** en juillet 2021 **puis abandonnée** par le gouvernement en septembre 2021.

La CFDT Retraités constate qu'une fois de plus, l'État n'a pas tenu sa parole sur un sujet majeur qu'est l'accompagnement du grand âge. Cette décision demeure inacceptable et laisse dans la difficulté nombre de personnes âgées et leurs familles.

La CFDT Retraités appelle à signer une pétition pour une loi sur le Grand âge et l'Autonomie nécessaire afin d'accompagner le vieillissement de la population. <https://www.cfdt-retraités.fr/Loi-Grand-Age-Petition>



L'appel de la Loi Climat et Résilience

Il est temps de **passer résolument à l'action**. Issu des travaux de la **Convention Citoyenne pour le Climat**, le projet de loi, portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été adopté par le Parlement.

C'est le dossier page 16 Fil Bleu de septembre-octobre C'est aussi **le Pacte Civique** qui explore les multiples dimensions des sobriétés que vous retrouvez page 6 dans celui de novembre.

Ça ne vous a pas échappé ?

Il y a quarante ans, le 13 décembre 1981, l'état de guerre instauré en Pologne par le général Jaruzelski renvoie Solidarnosc à la clandestinité.

Des moments forts pour les CFDT...

[Page 7 du Fil Bleu Septembre-Octobre](#)



Le mot du c(l)aviste...

Une première fois...

C'est émouvant et un peu intimidant !

Oh, qu'ça fait du bien !

J'ai participé vendredi 8 octobre à l'assemblée générale de l'Union Territoriale Retraités CFDT des Côtes d'Armor. D'abord on hésite en supputant de se retrouver à ressasser de vieilles lunes et comparer nos arthroses.

Que nenni !

Quel bonheur de retrouver Claude, Marie Pierre, Annie, Noël, Bruno, Evelyne et bien d'autres, de partager des analyses et des perspectives pour ce monde si bouleversé.

Quel plaisir de constater que loin de refaire les luttes et combats du passé, tous sont toujours aussi combatifs et revendicatifs pour changer le futur qui se profile. Et toujours dans le concret, sans logorrhées révolutionnaires ou complotistes, mais ancrés dans les préoccupations du quotidien, de leur génération, avec le souci de la solidarité et de l'intérêt collectif. Punaise, ça rassure et ça regonfle.

Sans oublier non plus d'élever le niveau de la discussion avec une intervention, comme à son habitude, de Gaby (**oh Gaby**) sur le monde bouleversé par le covid, prétexte à un échange engagé avec la salle... qui a montré que le sang coule encore dans nos veines !

Un sang qui peut même rapidement bouillonner. **Il s'en est fallu de peu**, quand le secrétaire général de l'UD22 évoque les intentions délirantes de la mairie de St Brieuc pour la Maison des Syndicats... **que les participants de l'AG, échauffés ne se lèvent pour marcher vers le bureau du maire.**

Mais l'instant était plutôt aux discussions de couloirs et à l'apéro... alors la manif va attendre son heure..

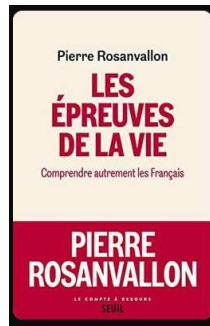
Puis comme dit Pol « ça rassure aussi de voir qu'il y en a de plus vieux que nous... **le syndicalisme, ça conserve** ».

Philippe



Responsable de la publication : Jean Yves Quéré
Chavin-Collin, André Gaudin, Michel Le Roy

Comité de rédaction : Françoise Blévin, Michel Botrel, Ange Cadoret, Gilles
Conception et mise en pages : Philippe Colas



L'as tu lu ?...

Historien de la démocratie, **Pierre Rosanvallon** propose, dans son dernier ouvrage, une nouvelle grille de lecture de la société en s'appuyant sur une analyse des épreuves auxquelles les Français se trouvent confrontés.

P28 Fil Bleu

P37 du Magazine CFDT

Militer autrement...

En **retraite** depuis octobre 2018, c'est le **début d'un autre engagement**. Durant mon activité professionnelle, j'ai toujours été soucieuse d'un engagement collectif tant à l'intérieur de l'entreprise, qu'à l'extérieur. Participer aux débats de société qui touchent le quotidien des citoyens c'est de notre responsabilité. Quand l'UTR CFDT des côtes d'Armor m'a sollicité pour être mandatée au CCAS de ST Brieuc j'ai accepté.

Depuis septembre 2020, je représente la CFDT au CA du CCAS. le CA est de composition paritaire, il est d'un nombre égal d'élus de la ville et de représentants désignés par le maire sur présentation des associations et organisations syndicales. A St Brieuc, nous sommes 17 membres, 8 élus, 8 membres désignés, plus le maire de droit. Le rôle du CCAS est de mettre en œuvre une action générale de prévention et de développement social dans la ville, cette mission doit se faire en lien étroit avec les institutions publiques et privées.

Ces interventions concernent l'ensemble des personnes en situation de fragilité : les personnes âgées, handicapées, les enfants les jeunes et adolescents, les familles en difficultés. les personnes en difficultés d'insertion, les SDF, l'animation de quartier.

Pour St Brieuc, le CCAS gère des établissements pour personnes âgées, le portage de repas à domicile. Les services à domicile (AD et SSIAD, services de soins infirmiers à domicile) sont gérés par le CIAS. Au delà de ces grandes missions, le CA du CCAS peut créer des commissions afin de mettre en place des actions spécifiques en direction des différents publics.

Le contexte sanitaire a quelque peu perturbé les fonctions du conseil d'administration, des réunions en visio conférence, les groupes de travail n'ont pas pu travailler.

Les Habitants qui connaissent des difficultés peuvent saisir le CCAS pour obtenir des aides d'urgences, cette commission se réunit toutes les semaines et sa composition est réglementée, il y a obligatoirement un membre du CA, je participe à cette commission une fois par mois.

Le CCAS a obligation de présenter annuellement l'analyse des besoins sociaux sur la ville. Cette analyse a pour objectif de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions engagées. Durant cette première année, j'ai d'abord appris à comprendre le fonctionnement de cette institution, sachant que les actions mises en place ont été perturbées par le contexte sanitaire.

Au-delà du CCAS, je suis également bénévole à la Cimade c'est une association qui vient en aide aux «personnes migrantes». Nous assurons des permanences hebdomadaires, pour conseiller et aider les personnes à construire leur dossier pour obtenir un titre de séjour. Une autre mission importante de l'association, c'est la sensibilisation sur la migration, sensibilisation au niveau des écoles et grand public. Très souvent la population méconnaît les raisons de la migration et surtout quelles sont les conditions de vie de toutes ces personnes. Pour la CIMADE, je participe également au travail engagé sur le département concernant « le pacte du pouvoir de vivre ».

J'ai également intégré les **groupes de travail CFDT sur les archives régionales de notre organisation**.

Donc voilà les engagements que j'essaie d'assurer depuis 3 ans, je suis profondément convaincue que donner un peu de son temps c'est aussi de la solidarité.

Françoise Le Faucheur